



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 23 mai 2016

Monsieur le Président,

En ma qualité de dépositaire de plus de 560 traités multilatéraux, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la Cérémonie des traités de 2016. Cette cérémonie se déroulera, cette année, du 19 au 23 septembre 2016, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. La première journée coïncidera avec la séance plénière de haut niveau consacrée à la question des vastes déplacements de réfugiés et de migrants, qui est prévue pour le 19 septembre. La cérémonie se déroulera par la suite parallèlement au débat général de la soixante-et-onzième session de l'Assemblée générale, qui s'ouvre le 20 septembre 2016.

La Cérémonie des traités sera consacrée au thème de la mobilité humaine, afin de souligner, en cette période décisive, l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en faveur des droits des réfugiés et des migrants. Le droit conventionnel existant protège les droits des populations en mouvement, couvre les questions des migrations irrégulières et promeut la non-discrimination. Il comprend des traités concernant les réfugiés, les apatrides, les droits de l'homme, les droits économiques et sociaux, la justice et l'environnement, ainsi que des instruments conçus pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants. De nombreux États maintiennent des réserves sur les droits sociaux et économiques conférés aux réfugiés, aux apatrides et aux migrants internationaux en vertu de divers traités. Le retrait de ces réserves contribuera à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Cérémonie des traités offrira aux États la possibilité de signer les traités multilatéraux dont je suis le dépositaire, de les ratifier et d'y adhérer, ou de retirer les réserves aux traités auxquels ils sont déjà parties.

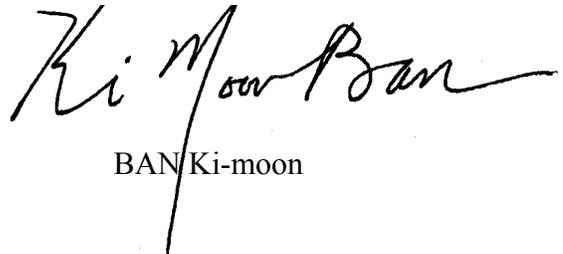
Je vous invite à saisir l'occasion que vous offre la Cérémonie des traités de 2016 pour signer les traités dont je suis le dépositaire et déposer les instruments de ratification ou d'adhésion à ces traités. Les traités mis en lumière cette année concernent les droits de l'homme, les droits des réfugiés et des apatrides, la santé, le commerce et les transports, le terrorisme et les questions pénales, le désarmement, les changements climatiques et d'autres questions environnementales, ainsi que la

sécurité du personnel des Nations Unies. L'Accord de Paris, qui a été ouvert à la signature le 22 avril 2016, atteignant à cette occasion le nombre sans précédent de 175 signatures, couvre également les déplacements liés aux changements climatiques et figure parmi les traités mis en ressort. Je vous engage à ratifier cet important accord durant la Cérémonie des traités.

Une liste des traités mis en lumière est jointe à la présente lettre. Je tiens à souligner que vous pourrez aussi, à l'occasion de cette cérémonie, signer ou ratifier tout autre traité dont je suis le dépositaire, ou y adhérer. La liste générale de ces traités figure sur le site Internet de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques (<https://treaties.un.org>).

Si vous souhaitez participer à la Cérémonie des traités de 2016, je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer la Section des traités du Bureau des affaires juridiques au plus tard le, **2 septembre 2016**, de votre intention de signer ou ratifier des traités dont je suis dépositaire, ou d'y adhérer, pour qu'il soit possible de prendre les dispositions nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.



BAN Ki-moon